



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS VIDÉO « HAKA » de la Mairie de Caussade

Coupe du monde de rugby 2023

La Commune de Caussade organise un concours vidéo « HAKA de rugby », ouvert à tous les résidents de la communauté de communes du Quercy caussadais de 12 ans et plus.

1 ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par la **Mairie de Caussade**, domiciliée Place du Général de Gaulle, 82300 Caussade, désignée ci-après « l'Organisateur ».

2 THÈME DU CONCOURS

Les chorégraphies auront pour thème : « Haka de rugby – Coupe du Monde 2023 ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

3 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 12 ans résidant dans la communauté de communes du Quercy caussadais. Un justificatif de domicile sera exigé lors de la remise de la vidéo. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

4 DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au 27 août 2023.

5 MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Le participant devra envoyer la vidéo et sa participation à l'adresse e-mail : concoursrugbycaussade@gmail.com (la vidéo qui excède 10 Mo peut être envoyée via une plateforme de téléchargement au choix, exemple : wetransfer)
- La vidéo doit respecter le thème imposé
- La vidéo doit être libre de droit.
- Le groupe réalisant la chorégraphie doit être composé de minimum 3 personnes
- Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.
- Les vidéos doivent être impérativement nommées de cette manière : **nom-prénomduparticipant-hakacaussade**
- Il est précisé que lesdites vidéos ne doivent notamment pas porter atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, avoir une connotation sexuelle, être vulgaires, incitatives à la haine raciale et à la violence, ou encore reproduire des positions dégradantes pour l'espèce humaine.
- Les participants ne doivent pas se mettre en danger afin de réaliser la vidéo. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou toute difficulté rencontrée lors de la réalisation de la vidéo.
- Toute personne figurant sur les vidéos doit remplir une autorisation de droit à l'image fournie.



- **Le formulaire doit être rempli et signé par le référent du groupe qui doit être obligatoirement majeur.**
- L'Organisateur se réserve le droit, sans motifs ni notification préalable auprès du participant, de supprimer ou de ne pas mettre en ligne toute vidéo ne correspondant pas à la thématique ou considérée comme contraire aux présentes conditions.

5 MODALITÉS DE LA CHORÉGRAPHIE DU HAKA

- La chorégraphie du haka doit être représentative du thème de la coupe du monde de rugby.
- Pas de musique, uniquement à la voix des participants.
- La durée de la chorégraphie ne doit pas excéder 45 secondes.

6 DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les vidéos qui remplissent les conditions du jeu-concours seront présentées à un jury composé de 6 membres. Le jury désignera la vidéo gagnante qui sera postée sur les réseaux sociaux le 1^{er} septembre pour l'organisation d'un Flash Mob au forum des associations du samedi 9 septembre 2023. Les vidéos de tous les participants pourront faire l'objet d'une publication.

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Un jury se réunira pour sélectionner la vidéo gagnante.

Critères de sélection : Originalité / costume et maquillage / humour / chant haka / mise en scène / chorégraphie.

7 PRIX ET RÉCOMPENSES

Les récompenses seront attribuées à la première vidéo sélectionnée. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Les lots sont désignés comme suit :

- Une ou des places pour un match de la coupe du monde de rugby (le nombre sera défini par la suite)
- Une entrée pour 6 personnes pour un escape game à Montauban
- Des goodies

Les lots seront remis au référent du groupe qui sera entièrement responsable de la répartition des lots entre tous les participants de son groupe.

8 INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.

9 AUTORISATION, CESSION DES DROITS ET UTILISATION DES VIDÉOS

Le Participant reconnaît avoir lu et accepté les conditions du présent règlement. Le Participant déclare être l'auteur des vidéos transmises dans le cadre de la participation au présent concours et/ou détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur celles-ci. Le Participant a conscience que les vidéos transmises relèvent de son entière responsabilité et qu'en cas de violation des présentes conditions, il engage notamment sa responsabilité financière.



De plus, par ce règlement, le Participant autorise expressément l'Organisateur à exploiter les vidéos transmises dans le cadre du jeu-concours, au sein de la commune de Caussade, sur ses supports de communication actuels et à venir sans restriction de temps. Les présentes dispositions emportent l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation convenue. Dès lors, le Participant s'engage à communiquer l'ensemble des informations demandées. La participation au jeu emporte autorisation du participant et/ou des représentants légaux de diffuser et exploiter selon les termes convenus aux présentes, les photographies.

Le Participant autorise expressément la Ville organisatrice à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion du jeu-concours. Le participant donne notamment l'autorisation à la Ville organisatrice, d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait présent et reconnaissable, pour toute utilisation telle que définie aux présentes, dans le cadre de toutes opérations que la Ville Organisatrice décidera de réaliser (notamment à des fins promotionnelles, publicitaires et/ou commerciales), sous toute forme, et sur des supports de type Internet, réseaux sociaux notamment Facebook et pages fan, communications institutionnelles et informatives, pour l'ensemble de l'Europe, excepté dans le cas d'une diffusion sur les réseaux on-line pour laquelle la cession est mondiale. Cette cession se fait à titre gratuit. Le Participant garantit ainsi à la ville organisatrice et ses partenaires tiers autorisés, la jouissance paisible au titre des autorisations données sur l'image et les vidéos, et notamment qu'elle ne pourra voir sa responsabilité engagée pour l'utilisation de celles-ci.

10 RESPONSABILITÉ

La ville organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu. La ville organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication, réseau, interruption du réseau, etc.).

11 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux informations nominatives les concernant, communiquées à la ville organisatrice. Les Participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à la Ville organisatrice à l'adresse suivante : Mairie de Caussade, place du général de Gaulle – 82300 Caussade, ou par courriel à : contact@mairie-caussade.com (joindre copie de la pièce d'identité). Seule la Ville organisatrice sera destinataire des informations communiquées.



Autorisation de droit à l'image

À remplir par chaque personne présente sur la vidéo.

Je soussigné(e)

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Demeurant : _____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Mairie de Caussade dont le siège est situé place du Général de Gaulle et ses prestataires techniques à utiliser les vidéos transmises dans le cadre du concours « HAKA de rugby – Coupe du monde 2023 » sur lesquels je figure.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos susceptibles de porter atteinte à la dignité ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, ne sommes liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Pour les mineurs :

Nom et prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »



BULLETIN DE PARTICIPATION

À remplir uniquement par le référent du groupe

NOM DE LA VIDÉO :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : /..... /.....

ADRESSE :

.....

TÉL.

MAIL

JE SOUSSIGNÉ(E)

- ❖ SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS VIDÉO « HAKA DE RUGBY – COUPE DU MONDE 2023 » ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE CAUSSADE ;
- ❖ DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- ❖ AUTORISE LA COMMUNE DE CAUSSADE À UTILISER ET DIFFUSER MA VIDÉO POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION EN RAPPORT AVEC LE CONCOURS ;
- ❖ CERTIFIE RÉSIDER DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS ET JOINS À CE BULLETIN D'INSCRIPTION UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

FAIT À CAUSSADE LE

SIGNATURE DU CANDIDAT

Mail concoursrugbycaussade@gmail.com
jusqu'au dimanche 27 août 2023 dernier délai.